

REGLEMENT DE LA BROCANTE - VIDE GRENIERS À FENEU (M&L)

le DIMANCHE 4 AVRIL 2027

- ART 1 : La brocante - vide greniers est organisée par le Comité des Fêtes et Animations de FENEU. Elle est destinée à la transaction entre particuliers et brocanteurs.
- ART 2 : Elle se déroulera à FENEU le **Dimanche 4 Avril 2027**. L'accès sera gratuit pour les visiteurs de 8 H à 19 H.
- ART 3 : Les exposants pourront s'installer à partir de 6 H 30 du matin, évacuation des véhicules avant 8 H. Aucun accès ne sera possible ultérieurement.
- ART 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls, les organisateurs ne pourront être tenus responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou autres détériorations y compris par cas fortuit ou force majeure. La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés, leur manutention, leur installation, l'utilisation de courant électrique ou pour une autre cause quelconque avant, pendant ou après l'exposition.
- Les exposants professionnels ainsi que les particuliers feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.
- Ne sont acceptés que les professionnels de la brocante, d'antiquités et de vide-greniers.**
- ART 5 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litiges d'un exposant avec les services fiscaux, douaniers, contributions ou envers leurs clients.
- ART 6 : En dehors des emplacements réservés, il sera interdit d'ajouter des tables ou autres.
- ART 7 : Les emplacements (non couverts) seront attribués selon l'encombrement demandé et selon la disponibilité au moment de la réservation, à raison de 4 Euros, le mètre linéaire. Pour des raisons de sécurité, les véhicules non autorisés sur les stands doivent être stationnés à l'extérieur de la manifestation. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit. Il sera interdit de partager ou de sous-louer son emplacement. Les exposants devront laisser leur stand dans le meilleur état de propreté possible.
- En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué. Chaque exposant fournira ses tables, tréteaux, matériel d'exposition, stand couvert si besoin etc. ...
- ART 8 : **Votre numéro d'emplacement ainsi que votre reçu, nécessaire pour toute vérification par l'organisateur, vous seront envoyés par courrier la semaine précédant la manifestation.** La présentation de ce reçu sera obligatoire pour décharger votre véhicule à proximité de votre stand.
- ART 9 : En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
- ART 10 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de l'exposition (ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte) ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition ainsi que le matériel fourni.
- ART 11 : Suite au décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 – art.3 de l'article R 321-9 du code pénal, tout participant non professionnel doit attester sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature en cours de l'année civile.
- ART 12 : Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou au matériel mis à leur disposition.
- ART 13 : Tout stand non occupé à l'heure d'ouverture au public sera cédé à un autre exposant sans qu'il puisse en faire la réclamation. L'exposant est tenu d'avoir une présence sur tout son stand toute la durée de la manifestation.
- ART 14 : Joindre une photocopie du KBIS de la brocante ou de la carte de commerçant non sédentaire pour les professionnels, et de la carte d'identité pour les particuliers.
- ART 15 : Le retour du bulletin d'inscription signé ou le paiement de l'inscription sur www.helloasso.com entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.

BULLETIN D'INSCRIPTION A REMPLIR, DECOUPER ET A RETOURNER A

Comité des Fêtes et Animations – 2 rue de la Cure - 49460 FENEU

☒ 06. 82. 96. 74. 88 www.comitedesfetesfeneu.com

Je m'inscris pour la Brocante Vide greniers de Feneu du Dimanche 4 Avril 2027, j'ai pris connaissance du règlement que je conserve.

Pour les professionnels de la brocante : Joindre une photocopie du KBIS ou de la carte de commerçant non sédentaire.

Pour les particuliers : Joindre une photocopie de la carte nationale d'identité ou du permis de conduire ou du passeport.

NOM Prénom

RAISON SOCIALE

Adresse CP Ville

Tél. : E-mail :@.....

N° de la pièce d'identité Délivrée par la (sous) Préfecture de

Date de délivrance Département

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir exposé à 2 autres brocantes, vide-greniers dans l'année civile en cours.

Date et Signature (obligatoire)

Pour les Professionnels de la brocante : N° R.C

Délivré par la (sous) Préfecture de en date du

Réservation de mètres x 4 Euros =€.

L'encombrement de votre véhicule (uniquement s'il est indispensable à côté de votre place et selon les places disponibles au moment de l'inscription).

Longueur du véhicule : m

N° d'immatriculation : Genre du véhicule :

POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION VOUS VOUDREZ BIEN NOUS INDIQUER :

1/- La nature des objets exposés, (les objets exposés porteront sans exception une étiquette de leur prix de vente) :

2/- Pour les professionnels, préciser la nature des produits :

Joindre votre règlement par chèque à l'ordre du **Comité des Fêtes et Animations de Feneu** et joindre une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse pour l'attribution de votre numéro d'emplacement. Possibilité d'inscription en ligne par www.helloasso.com.

Tout bulletin incomplet ou/et non accompagné du chèque de règlement et d'une enveloppe timbrée ne sera pas pris en compte.

Optionnel : Si vous désirez savoir si nous avons bien reçu votre demande d'inscription, merci d'y ajouter une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse pour l'accusé de réception.